

Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France

(articles L. 4141-1 et suivants du code général des collectivités territoriales)

b

Le présent recueil publie mensuellement :

- les délibérations, vœux et motions du conseil régional et de sa commission permanente,
- les avis du Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Île-de-France rendus préalablement aux délibérations du conseil régional,
- les arrêtés et décisions de la Présidente du conseil régional,
- les questions écrites à la Présidente du conseil régional et leurs réponses,
- les délibérations de l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France.

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- N°2021-29 du 23 février 2021 Arrêté portant désignation pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial : Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France déléguée à la culture, au patrimoine et à la création.....	5
- N°2021-33 du 10 mars 2021 Arrêté portant Agrément d'un établissement de formation en travail social (renouvellement) Lycée RABELAIS – 9 Rue Francis de Croisset – 75018 PARIS.....	6
- N°2021-34 du 10 mars 2021 Arrêté portant Agrément d'un établissement de formation en travail social (renouvellement) Lycée RABELAIS – 9 Rue Francis de Croisset – 75018 PARIS.....	8
- N°2021-37 du 17 mars 2021 Arrêté portant délégations de signature du Pôle Cohésion Territoriale.....	10
- N°2021-38 du 19 mars 2021 Arrêté d'Agrément de direction portant sur l'Ecole Régionale d'Infirmiers Anesthésistes (ERIADE) du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) rattachée au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord 20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye.....	14
- N°2021-39 du 19 mars 2021 Arrêté d'Agrément de direction portant sur l'Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM) du Centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) rattaché au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord 20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye.....	15
- N°2021-40 du 19 mars 2021 Arrêté d'Agrément de direction portant sur l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie (IFMK) Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (CHIMM) rattachés au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord 20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye.....	16
- N°2021-41 du 19 mars 2021 Arrêté d'Agrément de direction portant sur les Instituts de Formation en soins infirmiers (IFSI) Instituts de Formation d'aides-soignants (IFAS) des Centres Hospitaliers Intercommunaux de Meulan-les-Mureaux (CHIMM) et de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) rattachés au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord 20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye.....	18
- N°2021-42 du 19 mars 2021 Arrêté d'Agrément de direction portant sur l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP) Ecole de puériculture du Campus AP-HP PICPUS de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) Centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) Campus Picpus – 33, boulevard de Picpus – C21705 – 75571 Paris cedex 12.....	19
- N°2021-43 du 22 mars 2021 Arrêté portant nomination des membres du Conseil consultatif du handicap d'Île-de-France.....	20

QUESTION(S) ÉCRITE(S)

- N° QE 2020-015 du 15 juin 2020 de Madame Céline MALAISÉ, du Groupe Front de Gauche relative à propos de la fermeture du Lycée du paysage et de l'environnement (LPE) de Vaujours.....	21
et N° QE 2020-018 du 18 septembre 2020 de M. Maxime DES GAYETS, Mme Ghislaine SENEE, M. Eddie AÏT, Mme Céline MALAISÉ et des élus de l'intergroupe de la gauche et des écologistes au Conseil Régional d'Île-de-France, relative à la destination des terrains du lycée privé Saint-Laurent La Paix Notre-Dame à Lagny-sur-Marne (77) cédés à l'euro symbolique par la Région Île-de-France à L'Organisme de Gestion de l'Éducation Catholique de Madame Céline MALAISÉ, du Groupe Front de Gauche relative à propos de la fermeture du Lycée du paysage et de l'environnement (LPE) de Vaujours.....	22
Réponse commune à ces deux questions écrites.....	23
- N° QE 2020-021 du 2 octobre 2020 de Madame Roseline SARKISSIAN, Monsieur François KALFON, Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Pierre-de-Coubertin à Meaux (77).....	24
Réponse à cette question écrite.....	25
- N° QE 2020-022 du 2 octobre 2020 de Madame Roseline SARKISSIAN, Monsieur François KALFON, Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, de Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Émilie du Châtelet à Serris (77).....	21
Réponse à cette question écrite.....	21
- N° QE 2020-023 du 2 octobre 2020 de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Corinne BORD, Madame Mélissa YOUSOUUF, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93).....	G
et N° QE 2020-037 du 6 novembre 2020 de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Corinne BORD, Madame Mélissa YOUSOUUF, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93).....	GJ
Réponse commune à ces deux questions écrites.....	31
- N° QE 2020-024 du 2 octobre 2020 de Madame Mélissa YOUSOUUF et Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Jean Rostand à Villepinte (93).....	32
Réponse à cette question écrite.....	33
- N° QE 2020-025 du 2 octobre 2020 de Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Jules Ferry à Paris 9 ^{ème}	34
Réponse à cette question écrite.....	35

- N° QE 2020-026 du 2 octobre 2020 de Monsieur Pierre KANUTY, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Racine à Paris 8 ^{ème}	36
Réponse à cette question écrite.....	37
- N° QE 2020-027 du 2 octobre 2020 de Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Rabelais de Paris 18 ^{ème}	38
Réponse à cette question écrite.....	39
- N° QE 2020-028 du 7 octobre 2020 de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Corinne BORD, Madame Mélissa YOUSOUF, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (93).....	40
Réponse à cette question écrite.....	41
- N° QE 2020-029 du 12 octobre 2020 de Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Carlos DA SILVA, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative à la situation du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes (91).....	42
Réponse à cette question écrite.....	43
- N° QE 2020-030 du 12 octobre 2020 de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Dominique BARJOU, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste, relative aux fermetures dans les lycées publics franciliens depuis la rentrée.....	45
Réponse à cette question écrite.....	46

Les annexes ne figurant pas au recueil des actes administratifs peuvent être consultées au conseil régional d'Île-de-France.

La Présidente

Arrêté n° 2021- 29 du 23 février 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 17-251 du 14 décembre 2017 portant désignation d'un représentant de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à l'Assemblée générale de l'association Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial,
- VU l'arrêté n°2020-167 du 10 juillet 2020 désignant Madame Florence Portelli, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France déléguée à la culture, au patrimoine et à la création,
- VU les articles 7.1.1 et 7.2.1 des statuts de l'association Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial du 30 janvier 2020 relatifs à la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°17-251 du 14 décembre 2017 est abrogé.

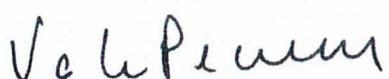
ARTICLE 2 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial :

- **Madame Florence PORTELLI**, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France déléguée à la culture, au patrimoine et à la création.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional



ARRETE N°2021-33
PORTANT AGREEMENT D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION EN TRAVAIL
SOCIAL (renouvellement)

Lycée RABELAIS
 9 Rue Francis de Croisset - 75018 PARIS

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.451-1, L451-2 et R.451-2 ;
VU	le décret n°2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social et notamment son article 4 prolongeant d'un an la durée de l'agrément transitoire des organismes financés par la Région ;
VU	l'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément
VU	la délibération n° CR 2017-187 du 23 novembre 2017 adoptant le règlement d'agrément des formations en travail social ;
VU	l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'avis circonstancié du Directeur régional de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, en date du 04 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier a été déclaré complet le 15/03/2019 ;

CONSIDERANT que l'établissement a satisfait aux conditions d'obtention de l'agrément de droit commun telles que définies à l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Article 1

Le Lycée François Rabelais, sis 9 rue Francis de Croisset 75018 PARIS est autorisé à dispenser la formation préparant au diplôme de **Diplôme d'État Assistant de Service Social (DEASS)**, dont l'enseignement est dispensé par son Ecole de travail social sur le site de formation du **Lycée François Villon** situé au 10 Avenue Marc Sangnier, 75014 Paris.

Cet établissement est rattaché au Lycée François RABELAIS, EPLE, dont le siège sis 9 Rue Francis de Croisset 75018 PARIS.

.../...

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
 Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)  [@iledefrance](#)

Article 2

La capacité totale d'accueil au titre de cet agrément est fixée à **45 places**.

Article 3

La capacité totale d'accueil est répartie de la façon suivante :

- **en formation initiale** : 40 places par promotion à raison d'une rentrée annuelle, soit **40 places totales par an** ;
- **en formation continue** : 5 places par promotion à raison d'une rentrée annuelle, soit **5 places totales par an**.

Article 4

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans à compter du 14 avril 2020, soit jusqu'au **13 avril 2025**.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France et un exemplaire sera adressé au représentant de l'Etat dans la région.

Fait à Saint-Ouen-Sur-Seine en 3 exemplaires
Le 10 mars 2021

Pour la Présidente du Conseil Régional et par délégation,



La Cheffe du Service Relations avec les Organismes
Valérie VARAULT

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)  [@iledefrance](#)



ARRETE N°2021-34
PORTANT AGREEMENT D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION EN TRAVAIL
SOCIAL (renouvellement)

Lycée RABELAIS
 9 Rue Francis de Croisset - 75018 PARIS

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.451-1, L451-2 et R.451-2 ;
VU	le décret n°2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social et notamment son article 4 prolongeant d'un an la durée de l'agrément transitoire des organismes financés par la Région ;
VU	l'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément
VU	la délibération n° CR 2017-187 du 23 novembre 2017 adoptant le règlement d'agrément des formations en travail social ;
VU	l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'avis circonstancié du Directeur régional de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, en date du 02 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier a été déclaré complet le 23/04/2019 ;

CONSIDERANT que l'établissement a satisfait aux conditions d'obtention de l'agrément de droit commun telles que définies à l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Article 1

Le Lycée François Rabelais, sis 9 rue Francis de Croisset 75018 PARIS est autorisé à dispenser la formation préparant au diplôme de **Diplôme d'État Conseiller en Economie Familiale et Sociale (DECESF)**, dont l'enseignement est dispensé par son École de Travail Social sur le site de formation du **Lycée François Villon** situé au 10 Avenue Marc Sangnier, 75014 Paris.

Cet établissement est rattaché au Lycée François RABELAIS, EPLE, dont le siège sis 9 Rue Francis de Croisset 75018 PARIS.

.../...

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
 Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)  @iledefrance

Article 2

La capacité totale d'accueil au titre de cet agrément est fixée à **25 places**.

Article 3

La capacité totale d'accueil est répartie de la façon suivante :

- **en formation initiale** : 22 places par promotion à raison d'une rentrée annuelle, soit **22 places totales par an** ;
- **en formation continue** : 3 places par promotion à raison d'une rentrée annuelle, soit **3 places totales par an**.

Article 4

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans à compter du 14 avril 2020, soit jusqu'au **13 avril 2025**.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France et un exemplaire sera adressé au représentant de l'Etat dans la région.

Fait à Saint-Ouen-Sur-Seine en 3 exemplaires
Le 10 mars 2021

Pour la Présidente du Conseil Régional et par délégation,



La Cheffe du Service Relations avec les Organismes
Valérie VARAULT

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

**Conseil régional**

Ref : I21-CRIDF-00036

**ARRETE N°2021-37
Du 17 mars 2021****portant délégations de signature
du Pôle Cohésion Territoriale****LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4231-3 alinéa 3 ;
- VU la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa Présidente ;
- VU l'arrêté n° 16-326 du 25 novembre 2016, modifié, fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région d'Île-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du Conseil économique, social et environnemental régional ;

ARRETE**Article 1er :**

Délégation permanente est donnée à Madame Marion ZALAY, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Territoriale, à l'effet de signer tous actes ou décisions, tous contrats, marchés ou conventions et leurs avenants ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence du pôle, à l'exception des arrêtés de nomination à un emploi permanent ou non permanent et d'affectation des agents, des rapports et communications au Conseil Régional et à la Commission Permanente.

Mission Administration pilotage et projets transverses**Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à Madame Orianne PERRIER, Responsable de la Mission Administration pilotage et projets transverses, à l'effet de signer, dans les limites de l'article 1^{er} et de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions et leurs avenants, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de la Mission.



Direction Aménagement

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Olivier DENERT, Directeur de l'Aménagement, à l'effet de signer, dans les limites de l'article 1^{er} et de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions et leurs avenants, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de la Direction.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DENERT, délégation de signature est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 3 du présent arrêté, à :

- Madame Gaëlle BROSSE ARRIAGADA, Cheffe du service « Aménagement opérationnel et innovations urbaines » dans les limites des attributions du service « Aménagement opérationnel et innovations urbaines » ;
- Monsieur Bastien RECHER, Chef du service « Stratégie du territoire régional et planification spatiale » dans les limites des attributions du service « Stratégie du territoire régional et planification spatiale ».

Direction Action territoriale

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à Madame Caroline BONAN-RICHARD, Directrice de l'Action territoriale, à l'effet de signer, dans les limites de l'article 1^{er} et de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions et leurs avenants, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de la Direction.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline BONAN-RICHARD, délégation de signature est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 5 du présent arrêté, à :

- Madame Aurélia JAKOB, Cheffe du service « Ile-de-France Sud » dans les limites des attributions du service « Ile-de-France Sud » ;
- Monsieur Thibault DE LALEU, Chef du service « Ile-de-France Nord » dans les limites des attributions du service « Ile-de-France Nord » ;
- Monsieur Jean-Frédéric LAFFARGUE, Chef du service « Programmation et coordination de l'action territoriale » dans les limites des attributions du service « Programmation et coordination de l'action territoriale ».

Direction Agriculture, ruralité et forêt

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas PERRIN, Directeur de l'Agriculture, de la ruralité et de la forêt, à l'effet de signer, dans les limites de l'article 1^{er} et de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions et leurs avenants, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de la Direction.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PERRIN, délégation de signature est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 7 du présent arrêté, à :

- Madame Aline MUZARD, Cheffe du service « Agriculture », dans les limites des attributions du service « Agriculture » ;
- Madame Marie CHEVILLOTTE, Cheffe du service « Ruralité et parcs naturels régionaux » dans les limites des attributions du service « Ruralité et parcs naturels régionaux » ;
- Monsieur Guillaume DEROMBISE, Chef du service « Forêts, énergie et matériaux bio-sourcés », dans les limites des attributions du service « Forêts, énergie et matériaux bio-sourcés ».

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline MUZARD, délégation de signature est donnée, dans les limites de l'article 8, à Madame Chloé BORDET, Cheffe adjointe du service « Agriculture », à l'effet de signer tous actes ou décisions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, dans les limites des attributions du service.

Direction Environnement**Article 10 :**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Sébastien MAES, Directeur de l'Environnement, à l'effet de signer, dans les limites de l'article 1^{er} et de ses attributions, tous actes, décisions ou conventions et leurs avenants, ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de la Direction.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien MAES, délégation de signature est donnée, dans les mêmes limites que celles fixées à l'article 10 du présent arrêté, à :

- Monsieur Hugo ANEST, Chef du service « Nature et biodiversité », dans les limites des attributions du service « Nature et biodiversité » ;
- Madame Anne-Sophie de KERANGAL, Cheffe du service « Economie circulaire et déchets », dans les limites des attributions du service « Economie circulaire et déchets » ;
- Madame Clotilde CARRON, Cheffe du service « Transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat », dans les limites des attributions du service « Transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat ».

Article 12 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2020-246 du 16 octobre 2020.

Article 13 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,



Valérie PECRESSE

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-38**

**Ecole Régionale d'Infirmiers Anesthésistes (ERIADE)
du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)**

**rattachée au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord
20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 5 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 4 février 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

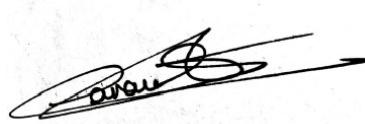
Monsieur Laurent LAMARGOT est agréé en qualité de Directeur de l'Ecole Régionale d'Infirmiers Anesthésistes du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, école située à l'UFR Simone Veil Santé de l'Université Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), 2 avenue de la Source de la Bièvre, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT



Conseil régional

 Le Simone Veil – 93415 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance.fr @iledefrance

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-39**

**Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM)
du Centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)**

**rattaché au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord
20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 5 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 4 février 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Laurent LAMARGOT est agréé en qualité de Directeur par intérim de l'Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, institut situé 10, rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT



Conseil régional

 1e Simone Veil – 9341 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance.fr @iledefrance

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-40**

**Institut de Formation en Masso-kinésithérapie (IFMK)
Institut de Formation en Ergothérapie (IFE)
du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (CHIMM)**

**rattachés au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord
20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 5 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 4 février 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Laurent LAMARGOT est agréé en qualité de Directeur par intérim des Instituts de Formation en Masso-kinésithérapie et en Ergothérapie du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (CHIMM), instituts situés 1, rue Baptiste Marceau, Bécheville, 78130 Les Mureaux ;

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT



Conseil régional

 Le Simone Veil – 93410 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance.fr @iledefrance

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-41**

**Instituts de Formation en soins infirmiers (IFSI)
Instituts de Formation d'aides-soignants (IFAS)**

des Centres Hospitaliers Intercommunaux

de Meulan-les-Mureaux (CHIMM) et de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)

rattachés au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord

20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 5 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 4 février 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Laurent LAMARGOT est agréé en qualité de Directeur, de :

- l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et de l'Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (CHIMM), instituts situés 1, rue Baptiste Marceau, Béchiville, 78130 Les Mureaux ;
- l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et de l'Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, instituts situés 10, rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy.

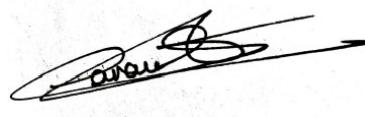
Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux

Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT



Conseil régional

 Le Simone Veil – 93419 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-42**

**Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)
Institut de formation d'aides-soignants (IFAS)
Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP)
Ecole de puériculture
du Campus AP-HP PICPUS**

de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Centre de la formation et du développement des compétences (CFDC)
Campus Picpus – 33, boulevard de Picpus – C21705 – 75571 Paris cedex 12

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 16 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 16 mars 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Thierry COLLIN-DOLLÉ, est agréé en qualité de Directeur des Instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture, ainsi que de l'Ecole de puériculture du Campus AP-HP Picpus, situés 33, boulevard de Picpus à Paris.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT





La Présidente

**ARRETE N°2021-43
du 22 mars 2021**

Portant nomination des membres du Conseil consultatif du handicap d'Île-de-France

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° CR 41-10 du Conseil régional d'Île-de-France en date du 18 novembre 2010 relative à la politique régionale du handicap – Création du conseil consultatif du handicap d'Île-de-France et, notamment, son article 2 (Composition),
- Vu la délibération N° CR 11-14 du Conseil régional d'Île-de-France en date du 13 février 2014, relative à la création de l' « Agenda 22 du Conseil régional – Plan régional pour l'égalité entre les personnes en situation de handicap(s) et les personnes valides », et, notamment, son article 7 (durée illimitée du CCH),
- Vu la délibération N° CR 2017-45 du conseil régional d'Île-de-France en date du 9 mars 2017, relative à la participation régionale aux fonds départementaux du handicap et à l'amélioration du fonctionnement du CCH et, notamment, son article 6 (le nombre total de ses membres est porté à 40 à parité femmes/hommes)

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil consultatif du handicap (CCH) d'Île-de-France :

En qualité de Président du CCH d'Île-de-France :

- Monsieur Pierre DENIZIOT, vice-président au handicap et au logement

En qualité de Vice-Présidente du CCH d'Île-de-France :

- Madame Farida ADLANI, Vice-présidente du conseil régional en charge de l'action sociale, de la santé et de la famille

En qualité de membre du CESER Île-de-France :

- Madame Marie-Sophie DESAULLE, Présidente de la commission Santé, Solidarité et Affaires sociales

En qualité de membre de la Commission Famille, Action sociale et handicap du Conseil régional d'Île-de-France :

- Madame Caroline CARMANTRAND

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

En qualité de personnalités qualifiées dans le champ du handicap :

- Madame ACHOUR Saléha, GAPAS
- Madame BOURGEOIS Amarantha, JADE
- Monsieur CHAPEL Florent, Autisme info service
- Madame CORDEAU Patricia, AFM Téléthon
- Monsieur COURCOT Michel, UNAFAM 75
- Monsieur COURILLEAU Patrick
- Madame DUPUY Claire, UNANIMES
- Monsieur FERTIER André, CEMAFORRE
- Monsieur FLEURY Pascal, AVH Paris IdF
- Madame GARCIA Maria, SAIS 92
- Madame GIBEY Lydie, CREALI
- Monsieur HADDAD Mourad, agent région
- Monsieur HENNEBELLE Bruno, Ligue Sport Adapté Ile de France
- Madame HERMANN Lara, Présidente AFSA - Association Française du Syndrome d'Angelman
- Monsieur JOLY Paul, CNH
- Madame LABORDE Martine, AFTC Ile-de-France / Paris
- Madame LE BRAS Christine
- Madame LECONTE Dominique, ŒUVRE FALRET
- Monsieur LEGOFF Sébastien , Comité d'entente régional Ile de France
- Monsieur MAILLE Franck, APF IDF
- Monsieur MERCADIER Michel
- Monsieur MESNIL Jérémy, Pôle de Formation initiale Transport Logistique
- Madame MORDANT Isabelle
- Madame OLIVIER Isabelle, Collectif Handi Actif France
- Monsieur PANDEVANT Richard, ASF
- Monsieur PTAK Philippe, Fédération Française des Dys
- Madame RAQUIL Corinne, ADAPT
- Madame RYBKINE Galina, groupe polyhandicap France
- Monsieur RIEBERT Jean-Marie, ARPADA
- Monsieur RIVIER Nicolas, ARPEJH
- Monsieur SCHILTE André, URIOPSS
- Madame SCHUSTER Hélène, CAP DEVANT
- Monsieur SOLLILIAGE Olivier, Votre École Chez Vous
- Monsieur TURKAWKA Jean-Jacques, SAIS 92
- Madame VANDECAPPELLE – SICLIS Murielle, Comité Handisport IDF
- Madame ZIMMERMANN Annabelle, Entraide Universitaire

Article 2 :

Ces nominations prennent effet à compter du 1^{er} avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2024.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

Madame Valérie PÉCRESSE

Présidente

Région Ile-de-France

2 rue Simone Veil

93400 SAINT-OUEN

Paris, le 15 juin 2020

Question écrite à propos de la fermeture du Lycée du paysage et de l'environnement (LPE) de Vaujours

Madame la Présidente,

Le 18 mars dernier, nous avons appris que l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique de Fénelon à Vaujours décidait unilatéralement de fermer le Lycée du paysage et de l'environnement (LPE) qui est pourtant le dernier établissement consacré aux métiers de l'environnement de notre Région. Sa fermeture doit intervenir dès la fin de l'année scolaire en cours, faisant peser à brève échéance des risques importants sur la scolarité de plus de 80 élèves dont la formation n'est pas terminée et sur l'emploi de 30 enseignants et membres du personnel.

Cette décision est intervenue à la suite du confinement sanitaire et n'a pas permis une consultation de l'ensemble des représentants des personnels, des lycéen·ne·s, de leurs parents et des partenaires institutionnels de cette structure. Le tribunal de Bobigny a d'ailleurs prononcé le 5 juin en référé la suspension de la rupture du contrat entre l'OGEC et le ministère de l'Agriculture, autorité de tutelle du LPE.

La spécificité de ce lycée privé catholique sous contrat avec le ministère de l'Agriculture est telle qu'elle a d'ailleurs conduit le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis à établir un partenariat important afin de valoriser les formations dans des domaines d'avenir tels que l'écologie urbaine et l'aménagement paysager dont bénéficient plus de 160 élèves.

Par ailleurs, il me semble que la Région a son mot à dire dans l'évolution de la fonction de cet établissement dans la mesure où les locaux du LPE entretenus et financés de notre institution, ont prévus d'être réaffectés aux sections maternelle et primaire de Fénelon-Vaujours, niveaux scolaires dont les bâtiments ne relèvent pas de la compétence régionale.

Une telle décision, qui affecte l'avenir de nombreux jeunes séquano-dionysien·ne·s et des métiers qu'il est indispensable de développer dans les années à venir, mérite que chacun y prenne position à commencer par notre institution.

C'est pourquoi je souhaiterai que la région, au même titre que le Conseil départemental l'a décidé lors de sa dernière plénière, se rapproche du lycée Fénelon afin qu'il reporte sa décision et afin de se donner les moyens d'une consultation large réunissant l'ensemble des acteurs concernés pour étudier sereinement la situation et les possibles solutions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Céline MALAISÉ**Conseil régional**

2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen

Tél. : 01 53 85 68 50

www.iledefrance.fr

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Saint-Ouen, le 18 septembre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de M. Maxime des Gayets, Mme Ghislaine Senée, M. Eddie Aït, Mme Céline Malaisé et des élus de l'intergroupe de la gauche et des écologistes au Conseil Régional d'Île-de-France, à Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la destination des terrains du lycée privé Saint-Laurent La Paix Notre-Dame à Lagny-sur-Marne (77) cédés à l'euro symbolique par la Région Île-de-France à L'Organisme de Gestion de l'Éducation Catholique.

Madame la Présidente,

Par la délibération CP 2020-301, le Conseil régional a acté le 1^{er} juillet dernier la cession à l'euro-symbolique d'un terrain estimé à 1M€ et appartenant à la Région Île-de-France, au lycée privé sous contrat Saint-Laurent-la-Paix à Lagny-sur-Marne (77).

Au même moment, l'OGEC procédait unilatéralement à la fermeture du lycée agricole et paysager Fénelon, à Vaujours (93) pour la rentrée 2020, malgré la qualité reconnue des enseignements qui y sont dispensés et laissait des élèves, leurs familles et les enseignants, désemparés. La fermeture des formations agricoles a permis à l'OGEC de réaliser une opération de valorisation foncière. Grâce à une modification récente du PLU de la commune, l'organisme gestionnaire a pu revendre le terrain d'application du lycée agricole pour la construction d'un centre aquatique, au détriment des importantes missions éducatives du lycée dans un territoire carencé. Le bâtiment du lycée agricole, cofinancé par la Région, étant lui destiné par l'OGEC à d'autres fins.

Dans ce cadre, nous souhaiterions poser la question suivante :

La Région est-elle en mesure d'assurer que la vente à l'euro symbolique des terrains du lycées de Saint-Laurent-La-Paix à Lagny-sur-Marne (77) n'a pas permis et ne permettra pas à l'OGEC d'agir à nouveau en opportunité pour la réalisation d'une opération de valorisation foncière, comme elle l'a fait en fermant le lycée Fénelon à Vaujours (93) ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Écologistes et progressistes
pour l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Saint-Ouen, le 26 octobre 2020



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**aux questions écrites n° QE 2020-015 de Madame Céline MALAISÉ relative à la
fermeture du lycée du paysage et de l'environnement de Vaujours
et n° QE 2020-018 de Monsieur Maxime DES GAYETS, Madame Ghislaine SENÉE,
Monsieur Eddie AÏT, Madame Céline MALAISÉ, relative à la destination des terrains du
lycée privé Saint-Laurent La Paix Notre-Dame à Lagny-sur-Marne (77) cédés à l'euro
symbolique par la région Île-de-France
à l'Organisme de Gestion de l'Éducation Catholique.**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Vous attirez mon attention sur la cession à l'OGEC du lycée Saint-Laurent de la Paix et la décision de l'OGEC de fermeture du lycée Fénelon de Vaujours.

Je tiens à préciser qu'il s'agit de deux décisions distinctes.

La cession à l'OGEC du lycée St-Laurent de la Paix de Lagny s'inscrit dans le cadre de la rationalisation de notre politique patrimoniale. La cession correspond à l'évaluation de la Direction nationale des interventions domaniales (DNID), après valorisation de l'assiette foncière initialement cédée au franc symbolique à la Région.

La fermeture du lycée Fénelon de Vaujours relève pour sa part uniquement d'une décision de l'OGEC puisque ce lycée ne relève pas de la Région. Selon les informations que nous a transmises l'OGEC, tous les élèves auraient été affectés dans d'autres établissements depuis la rentrée. Comme vous le savez, nous n'en restons pas moins particulièrement attentifs à leur situation et à l'avenir de cet établissement. C'est la raison pour laquelle une audition de l'OGEC aura lieu prochainement dans le cadre de notre commission éducation afin que nous puissions disposer de toutes les informations utiles pour apprécier la situation et la décision qui a été prise.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PECRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Madame Roseline Sarkissian, Monsieur François Kalfon, Monsieur Jean-Paul Planchou, Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Pierre-de-Coubertin à Meaux (77).

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Monsieur Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

Dans ce cadre, nous avons été alertés par la communauté éducative, sur de la situation du lycée Pierre-de-Coubertin à Meaux (77) et de la tentative d'un agent de notre région de mettre fin à ses jours. Au-delà d'un drame humain nécessairement complexe à appréhender et sur lequel nous ne doutons pas que toute lumière soit faite, les agents du lycée ont fait valoir un certain nombre de problèmes dans la gestion des personnels des lycées par la Région Île-de-France. Le manque d'agents est structurel dans ce lycée, les titulaires sont en souffrance la Région était au courant de la situation depuis plus d'un an. La proposition de recrutement de deux agents en plein confinement en avril dernier ne constitue pas une réponse suffisante.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente : pouvez-vous nous garantir :

- Que des renforts humains seront dépêchés très rapidement sur place en nombre suffisant
- Que la pénibilité du travail des agents à Pierre de Coubertin sera mieux prise en compte ?
- Que le système d'évaluation, de prévention et de l'alerte des risques psycho-sociaux sera évalué et le cas échéant revu, dans l'établissements comme à la Région Île-de-France ?
- Qu'une véritable politique de recrutement d'agents lycées titulaires sera mise en place dans les plus brefs délais pour pallier leur déficit chronique dans nos établissements ?

Nous vous saurions gré, Madame la Présidente, de bien vouloir nous préciser, pour chacune de nos interrogations, les actions concrètes entreprises ou prévues par la Région Île-de-France.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



François KALFON
Conseiller régional



Jean-Paul PLANCHOU
Conseiller régional



Roseline SARKISSIAN
Conseillère régionale



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**à la question écrite n° QE 2020-021 de Madame Roseline SARKISSIAN, et de Messieurs François KALFON, et Jean-Paul PLANCHOU, Conseillers régionaux du groupe Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe,
relative à la situation du lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77)**

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Le 18 novembre dernier, nous étions informés de la tentative de suicide d'un agent d'entretien général survenue sur son lieu de travail au lycée Pierre de Coubertin à Meaux. Ce drame nous a tous profondément affectés.

À la suite à ce geste, deux membres du CHSCT régional ont déposé le mardi 22 septembre 2020 un signalement pour danger grave et imminent faisant état d'un contexte de forte tension avec la hiérarchie directe.

Ce signalement s'est accompagné de l'exercice d'un droit de retrait mis en œuvre par des agents d'entretien général jusqu'au vendredi 25 septembre.

Devant l'urgence de la situation, la région Île-de-France et le rectorat de Créteil ont décidé de diligenter une enquête administrative conjointe. La commission d'enquête rendra ses conclusions et ses recommandations pour le 15 décembre afin d'améliorer la situation dans ce lycée.

Soyez assurés que nous sommes particulièrement attentifs à cet établissement pour qu'un tel drame ne se reproduise plus.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Madame Roseline Sarkissian, Monsieur François Kalfon, Monsieur Jean-Paul Planchou, de Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Émilie du Châtelet à Serris (77).

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Monsieur Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

La modernisation des cantines des lycées a été mise à mal par l'interruption de l'appel à projet d'introduction des produits biologiques en 2018, par la multiplication des retards de travaux et par le manque structurel de personnel de restauration malgré des besoins croissants. La crise sanitaire exacerbe ces problèmes et la situation devient critique dans de nombreux établissements.

Ainsi il a fallu attendre nos demandes pressantes pour que la Région mette en place une aide à la demi-pension pendant le confinement et malgré la persistance de la crise sanitaire, cette aide n'est toujours pas automatisée en cas de rupture de la distribution des repas.

Dans ce cadre, nous avons été alertés sur situation du lycée Émilie du Châtelet de Serris (77). En raison de l'indisponibilité d'agents en raison de la crise sanitaire, la cantine est suspendue le 21 septembre. Le nombre d'agents d'entretien est également insuffisant.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente : pouvez-vous nous garantir :

- que vous allez dépêcher au plus vite suffisamment d'agents pour garantir la réouverture de la cantine ?
- que vous allez mettre en place une aide automatique à la demi-pension, indexée sur le quotient familial, pour les demi-pensionnaires privés de cantine depuis le 21 septembre ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



François KALFON
Conseiller régional



Jean-Paul PLANCHOU
Conseiller régional



Roseline SARKISSIAN
Conseillère régionale



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-022 de Madame Roseline SARKISSIAN, Conseillère régionale et de Messieurs François KALFON et Jean-Paul PLANCHOU, Conseillers régionaux du groupe *Ensemble, l'Île-de-France, Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative à la situation du lycée Emilie du Châtelet à Serris (77)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Le 21 septembre dernier, 9 agents d'entretien du lycée Emilie-du-Châtelet à Serris atteints de la Covid-19 n'ont pu remplir leur mission au sein de l'établissement. Cette absence a entraîné le droit de retrait des enseignants durant cette journée. Cette situation est malheureusement liée à un contexte sanitaire régional préoccupant, malgré les précautions et les protocoles renforcés que nous avons mis en œuvre.

Je tiens néanmoins à préciser que deux nouveaux agents d'entretien général ont été affectés dès le 22 septembre et que la situation est revenue à la normale dès le 30 septembre.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Yannick Trigance, Madame Corinne Bord, Madame Mélissa Youssouf, Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93).

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Dominique Barjou et Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, votre majorité a refusé, depuis le déconfinement, nos propositions de préparer la rentrée par des travaux dans les établissements les plus inadaptés, d'augmenter les moyens matériels des lycées pour l'achat de tout le matériel de protection nécessaire et d'augmenter significativement le nombre d'agents d'entretien pour faire face aux besoins. De même, aucun dispositif de continuité de la restauration scolaire n'a été imaginé.

Dans ce cadre, nous avons été alertés par la communauté éducative, sur la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93). L'établissement manque de savon, de gel hydroalcoolique, de points d'eau et de personnel pour appliquer le protocole sanitaire. À cela s'ajoutent des problèmes importants de chauffage, de sécurité et de nuisances liées au chantier. Des membres du personnel ont fait valoir leur droit de retrait.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente : conformément aux souhaits des personnels, pouvez-vous nous garantir :

- **La mise aux normes de sécurité de l'établissement sous les plus brefs délais ?**
- **La réparation des sanitaires, des points d'eau et du chauffage ?**
- **Le recrutement d'agents titulaires pour renforcer l'équipe d'entretien actuelle ?**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



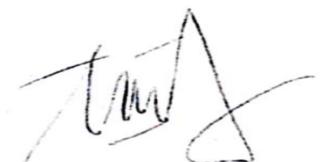
Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Corinne BORD
Conseillère régionale



Yannick TRIGANCE
Conseiller régional



Mélissa YOUSOUF
Conseillère régionale

Saint-Ouen, le 6 novembre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Corinne BORD, Madame Mélissa YOUSOUF, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Ecologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93).

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Dominique BARJOU et Yannick TRIGANCE, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

Les retards et les problèmes rencontrés lors des travaux de maintenance et de rénovation qui s'accumulent dans de nombreux établissements nous inquiètent. Ils sont source de mal-être pour les professeurs comme pour les élèves mais peuvent aussi faire peser un risque sur leur sécurité. Alors que la Région investit 180M€ sur deux ans pour distribuer du matériel informatique et a dépensé plus de 30M€ en faveur des établissements privés, hors de toute obligation légale, les priorités de notre institution interrogent.

Dans ce cadre, **nous vous avions envoyé une première question écrite le 29 septembre dernier**, portant sur la situation du lycée Jacques-Feyder à Epinay-sur-Seine, à propos des problèmes de mise aux normes de sécurité du chantier, d'absence de sanitaires et de manque de matériel de protection sanitaire. **Malgré l'existence d'un délai légal d'un mois, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.**

Depuis quelques semaines, les personnels et la direction de l'établissement se mobilisent pour exiger de meilleures conditions de travail pendant la tenue du chantier. Le CHSCT de l'académie il y a un an concluait déjà que les personnels seraient en droit d'exercer leur droit de retrait au vu de la situation. Les nuisances du chantier sont aggravées par des aménagements réalisés à l'économie : préfabriqués mal-isolés, fuites d'eau souillée, manquements à la sécurisation du chantier. Les élèves n'ont ni préau ni cafeteria. Les agents d'entretien sont trop peu nombreux.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente : conformément aux souhaits des personnels, pouvez-vous nous garantir que la Région Île-de-France va dans les plus brefs délais :

- opérer une sécurisation immédiate et totale du chantier pour l'isoler des élèves et des personnels ?
- déployer de plusieurs agents d'entretien supplémentaires ?
- mettre en œuvre une concertation entre l'opérateur de chantier et la communauté éducative pour trouver des solutions aux nuisances rencontrées ?
- faire réaliser des travaux d'urgence de plomberie pour l'évacuation des eaux usées ?
- faire installer des toilettes supplémentaires ?
- mettre en place une grille automatisée pour l'accès à l'établissement ?
- lancer des travaux d'urgence pour drainer les eaux de pluie dans la cour ?
- aménager un passe-plat en cuisine ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



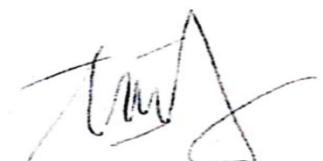
Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Corinne BORD
Conseillère régionale



Yannick TRIGANCE
Conseiller régional



Mélissa YOUSOUUF
Conseillère régionale

Saint-Ouen, le 26 octobre 2020



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**aux questions écrites n° QE 2020-023 et QE 2020-037 de Mesdames Corinne BORD et
Mélissa YOUSOUF, et de Monsieur Yannick TRIGANCE, Conseillers régionaux du
groupe Ensemble, l'Île-de-France, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du
même groupe, relative à la situation du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93).**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères régionales,
Monsieur le Conseiller régional,

Comme vous le savez, le chantier de rénovation globale du lycée Feyder d'Epinay-sur-Seine (45M€) est en cours. Il se fait en site occupé, sur un foncier très contraint. Les livraisons sont faites en phases, de façon progressive (bâtiments C et F livrés en septembre et novembre 2019, internat livré cet été 2020).

En 2018 et en 2019, nous avons mis en place des sanitaires supplémentaires ainsi que des bâtiments modulaires. Cette situation est provisoire et durera uniquement le temps du chantier, qui sera terminé pour la rentrée scolaire 2021. Je précise que le chauffage fonctionne désormais dans les bâtiments démontables.

En ce qui concerne les dernières alertes sur les toilettes, une intervention est prévue dans les meilleurs délais pour identifier les causes des engorgements sur le réseau eaux usées. Toutes les reprises des réseaux d'eau et les opérations de désinfections nécessaires seront réalisées pendant les vacances de la Toussaint.

Concernant la sécurisation de la zone chantier, l'enceinte du lycée est fermée. La partie sud du chantier va pour sa part être renforcée avec un muret qui doit être réalisé pendant les vacances de la Toussaint 2020.

Enfin, en termes de ressources humaines, au 13 octobre, 6 contractuels étaient affectés auprès de l'établissement pour en renforcer les effectifs. L'accès à l'intérim a été proposé à la direction du lycée, qui, à ce stade, n'en a pas exprimé le besoin.

Le chantier de rénovation globale du lycée Feyder d'Epinay est un chantier complexe qui requiert toute notre attention. Soyez assurés que nous gérons toutes les alertes et difficultés ponctuelles dès leur remontée.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PECRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Madame Mélissa Youssouf et Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Jean Rostand à Villepinte (93).

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Monsieur Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

La modernisation des cantines des lycées a été mise à mal par l'interruption de l'appel à projet d'introduction des produits biologiques en 2018, par la multiplication des retards de travaux et par le manque structurel de personnel de restauration malgré des besoins croissants. La crise sanitaire exacerbe ces problèmes et la situation devient critique dans de nombreux établissements.

Ainsi il a fallu attendre nos demandes pressantes pour que la Région mette en place une aide à la demi-pension pendant le confinement et malgré la persistance de la crise sanitaire, cette aide n'est toujours pas automatisée en cas de rupture de la distribution des repas.

Dans ce cadre, nous avons été alertés par la communauté éducative du lycée Jean-Rostand de Villepinte (93) quant à l'absence de restauration scolaire pendant 2 semaines et à la distribution de paniers repas déséquilibrés pendant plusieurs jours.

Notre question est donc la suivante, Madame la Présidente : pouvez-vous nous garantir que la Région Île-de-France s'engage désormais à fournir des repas équilibrés pendant la crise sanitaire aux élèves du lycée ou à défaut à fournir une compensation financière, indexée sur le quotient familial, pour les familles des lycéennes et lycéens demi-pensionnaires ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Mélissa YOUSOUF
Conseillère régionale



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-024 de Madame Melissa YOUSOUF, Conseillère régionale du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative à la situation du lycée Jean-Rostand à Villepinte (93)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère régionale,

Depuis la rentrée scolaire, du fait de la crise sanitaire, plusieurs lycées ont pu rencontrer des difficultés liées à l'absence d'agents régionaux affectés à la demi-pension.

En réponse, vous le savez, la Région a autorisé le recours à l'intérim pour pallier les absences d'agents et assurer la continuité du service de restauration. La région a également mobilisé son marché d'urgence. Dans le cadre de ce marché, plusieurs types de repas sont livrés :

- le panier repas d'urgence (conservation à température ambiante longue durée) qui est une solution d'urgence utilisée dans le but de garantir la continuité de service ;
- un panier repas réfrigéré et des repas complets en liaison froide, qui sont des repas équilibrés qui comportent au moins un composant issu de l'agriculture biologique.

La Région prend en charge l'intégralité du coût de ces repas.

Dans le cas du lycée Jean Rostand, le marché d'urgence de la Région a été activé pour soutenir la restauration des lycéens durant 4 jours à la rentrée scolaire (du 15 au 18 septembre). Les deux premiers jours, des repas d'urgence ont été livrés et les 2 jours suivants des plateaux repas réfrigérés ont été distribués aux élèves. La proviseure a aussi décidé de recourir à un contrat d'intérim pour faire venir 2 agents en renfort à la demi-pension. Aujourd'hui, je vous précise que la restauration est rétablie.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Jean-Philippe Daviaud, Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Jules Ferry à Paris 9^e.

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

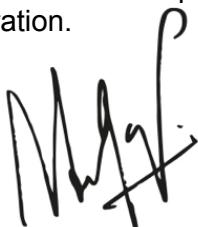
Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, votre majorité a refusé, depuis le déconfinement, nos propositions de préparer la rentrée par des travaux dans les établissements les plus inadaptés, d'augmenter les moyens matériels des lycées pour l'achat de tout le matériel de protection nécessaire et d'augmenter significativement le nombre d'agents d'entretiens pour faire face aux besoins. De même, aucun dispositif de continuité de la restauration scolaire n'a été imaginé.

Dans ce cadre, nous avons été alertés par la communauté éducative, sur la situation du lycée Jules Ferry du 9^e arrondissement. Depuis le 17 septembre, les élèves ne peuvent pas manger à la cantine et les familles n'ont pas reçu de soutien financier. Faute d'agents disponibles, l'entretien des locaux n'est pas assuré et le protocole sanitaire n'est pas respecté. En trois ans, six postes d'agents ont été supprimé dans cet établissement qui accueille 1500 élèves. Neuf agents font le travail de quinze.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente, pouvez-vous nous garantir :

- que des agents régionaux seront dépêchés au plus vite et à quelle date ?
- qu'un plan de recrutement d'agents titulaires sera enfin mis en place au plus vite pour pallier les manques structurels et faire face à la crise sanitaire ?
- qu'un plan de continuité des cantines sera enfin mis en place, garantissant à minima une compensation financière indexée sur le quotient familial quand des cantines doivent être fermées en raison du covid et si des paniers froids équilibrés ne peuvent être alors distribués ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Jean-Philippe DAVIAUD
Conseiller régional



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-025 de Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD, Conseiller régional du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative à la situation du lycée Jules Ferry à Paris (75019)

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller régional,

Du fait de la crise sanitaire, plusieurs agents cas contact ont dû interrompre leur service à la mi-septembre au lycée Jules Ferry, ce qui a rendu la demi-pension inaccessible.

La Direction des ressources humaines de la Région a pu affecter en urgence deux personnels pour pallier ces absences. Par ailleurs, l'activation du recours à l'intérim, possibilité que nous avons ouverte le 23 septembre, a permis de renforcer les effectifs afin d'effectuer les prestations nécessaires.

Grâce au recours à l'intérim, 3 agents à temps plein ont pu être affectés dès le 30 septembre et la réouverture de la demi-pension a eu lieu le lundi 4 octobre.

Depuis, le lycée a fait l'objet d'un ménage approfondi et s'est équipé de gel hydro-alcoolique auprès de la centrale d'achat de la Région.

Une délégation d'enseignants du lycée a été reçue le 13 octobre par la direction des ressources humaines et a jugé rassurantes les informations échangées à cette occasion.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Pierre Kanuty, Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Racine à Paris 8^e.

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Monsieur Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

La modernisation des cantines des lycées a été mise à mal par l'interruption de l'appel à projet d'introduction des produits biologiques en 2018, par la multiplication des retards de travaux et par le manque structurel de personnel de restauration malgré des besoins croissants. La crise sanitaire exacerbe ces problèmes et la situation devient critique dans de nombreux établissements.

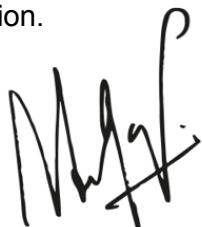
Ainsi il a fallu attendre nos demandes pressantes pour que la Région mette en place une aide à la demi-pension pendant le confinement et malgré la persistance de la crise sanitaire, cette aide n'est toujours pas automatisée en cas de rupture de la distribution des repas.

Dans ce cadre, nous avons été alertés sur la situation au lycée Racine du 8^e arrondissement de Paris. En raison de travaux sur la cantine, de nombreux élèves n'auront plus accès à la demi-pension jusqu'au mois de janvier 2021 au moins. Beaucoup ont renoncé à s'inscrire et 121 élèves sont sur liste d'attente.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente :

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la Région Île-de-France n'a pas anticipé cette situation en ayant recours à un dispositif de distribution de repas froids avec réservation de locaux pour que les élèves puissent se restaurer convenablement en hiver ?**
- Pouvez-vous nous garantir qu'un tel dispositif sera mis en place dans les plus brefs délais, et qu'à défaut de paniers repas si cette solution s'avérait impossible, une compensation financière serait attribuée aux familles des élèves demi-pensionnaires, indexée sur le quotient familial ?**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Pierre KANUTY
Conseiller régional

Saint-Ouen, le 26 octobre 2020



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**à la question écrite n° QE 2020-026 de Monsieur Pierre KANUTY, Conseiller régional
du groupe Ensemble, l'Île-de-France, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président
du même groupe, , relative à la situation du lycée Racine à Paris 8^{ème}.**

Messieurs les Conseillers régionaux,

Le lycée Jean Racine compte deux réfectoires dont l'un, site rue de Naples, est en travaux jusqu'à début avril 2021. Sa capacité est de 216 places.

Pendant la durée des travaux du site de la rue de Naples, la capacité de la demi-pension a été réduite pour permettre l'application des mesures sanitaires (distanciation entre groupes d'élèves). Une salle annexe a également été ouverte pour permettre au plus grand nombre d'élèves de se restaurer.

A compter d'avril 2021, l'accueil des demi-pensionnaires se fera dans le réfectoire rénové, d'une capacité de 216 places, et sera complété au besoin par l'utilisation d'autres locaux. Avec l'augmentation du nombre de services de 3 à 4, cette mesure doit permettre à l'ensemble des élèves de pouvoir effectivement déjeuner.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

A handwritten signature in blue ink that reads "Valérie Pécresse".

Valérie PECRESSE

Saint-Ouen, le 2 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Jean-Philippe Daviaud, Monsieur Maxime des Gayets et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Rabelais de Paris 18^{ème}.

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Madame Dominique Barjou et Monsieur Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

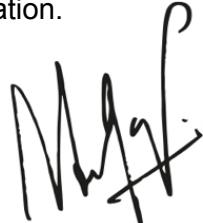
Les retards dans les travaux de maintenance et de rénovation qui s'accumulent dans de nombreux établissements nous inquiètent. Ils sont source de mal-être pour les professeurs comme pour les élèves mais peuvent aussi faire peser un risque sur leur sécurité. Alors que la Région investit 180M€ sur deux ans pour distribuer du matériel informatique et a dépensé plus de 30M€ en faveur des établissements privés, hors de toute obligation légale, les priorités de notre institution interrogent.

Dans ce cadre, nous vous avions déjà interpellé par deux fois, le 26 novembre 2019 puis le 12 mars 2020 sur la situation au lycée Rabelais, la première fois pour vous alerter sur la condition précaire du bâtiment et la deuxième fois, suite à sa fermeture, pour le dispositif mis en place pour le suivi des élèves et la continuité des formations. Ces interpellations, sous forme de questions écrites, sont restées sans réponse, malgré l'obligation légale.

Nos questions sont donc les suivantes, Madame la Présidente : face à la rentrée extrêmement chaotique que connaissent les professeurs et les élèves du lycée Rabelais dans le 18^e arrondissement, fermé depuis février, pouvez-vous :

- nous garantir que la Région Île-de-France va prendre en charge, comme elle s'y était engagée, les frais de restauration scolaire et de déplacement en transport en commun des élèves ?
- nous garantir que la Région Île-de-France va permettre, dans les plus brefs délais, l'accès à un CDI avec possibilité d'emprunter des livres pour les élèves, l'accès à une salle de permanence sur chaque site et des locaux pour la mise en place de l'aide aux devoirs ?
- nous donner des éléments de planning, sur ces deux points et sur la reconstruction de l'établissement ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Jean-Philippe DAVIAUD
Conseiller régional



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-027 de Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD, Conseiller régional du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative à la situation du lycée Rabelais de Paris 18^{ème}.

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller régional,

À la suite de l'accélération de la dégradation de la structure du bâtiment des enseignements du lycée Rabelais, il a été nécessaire de réinstaller la communauté éducative de Rabelais dans d'autres lycées. Il en résulte une rentrée complexe car multi-sites, sur les lycées Bergson-Jacquart, François Villon, René Auffray et Vauquelin. Cette rentrée scolaire a été préparée en amont avec l'ensemble des acteurs concernés, dont la direction de l'établissement et le rectorat de Paris, afin qu'elle se passe pour le mieux.

L'évolution de la situation du lycée Rabelais fait par ailleurs l'objet d'un comité de suivi coprésidé par la région Île-de-France, le Rectorat de Paris et le proviseur du lycée, auquel sont associés les représentants de la communauté enseignante et les parents d'élèves. Dans ce comité de suivi, sont examinées :

- les conditions de travail des élèves de Rabelais dans les lycées hôtes. Je vous informe d'ailleurs que, lors de la Commission permanente de novembre, sera proposée au vote des élus régionaux la convention de mandat par laquelle la Région viendra soutenir le fonds social du lycée Rabelais. Cet abondement vise à permettre un accompagnement renforcé à la restauration et au transport des élèves qui le solliciteront ;
- la mise en place du lycée provisoire Rabelais pour la rentrée scolaire 2021. Le lycée provisoire est élaboré avec un groupe utilisateur composé des enseignants et de la communauté éducative. Le projet dans son contenu et son planning de réalisation a été présenté le 7 octobre dernier et a donné satisfaction à la communauté enseignante.

Je rappelle enfin que, pour la reconstruction du lycée définitif de Rabelais, la Commission permanente qui s'est tenue au mois de septembre 2020 a d'ores et déjà voté l'affectation de crédits pour enclencher les études de maîtrise d'œuvre. Ce chantier avance donc et vous pouvez être certains que mes équipes et moi-même y sommes particulièrement vigilantes.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste

Saint-Ouen, le 7 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Corinne BORD, Madame Mélissa YOUSOUF, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Ecologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (93)

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Dominique BARJOU et Yannick TRIGANCE, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur dans leur relation avec la Région Île-de-France.

Nous avons été alertés par la communauté éducative sur la situation au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (93). Depuis plusieurs années, ce lycée des quartiers populaires connaît de douloureux épisodes de violence. L'agression d'un élève à l'arme blanche la semaine dernière malgré les investissements réalisés en matière de caméras et de sécurisation des accès vient confirmer nos craintes sur l'inefficacité des dispositifs régionaux que vous avez mis en place en matière de sécurité dans les lycées.

Nos questions sont donc les suivantes, madame la Présidente : face à la situation au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (93) et considérant les attentes de l'équipe pédagogique, pouvez-vous :

- nous confirmer que des moyens matériels suffisants seront attribués à l'établissement pour assurer une amélioration du cadre d'enseignement.
- nous confirmer de même que les travaux demandés par l'équipe pédagogique seront réalisés sous les plus brefs délais.
- nous indiquer quel rôle a pu jouer la brigade de sécurité régionale présente sur place pour essayer d'empêcher cet acte ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



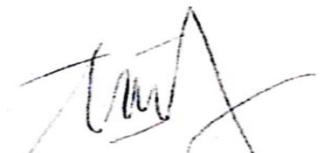
Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Corinne BORD
Conseillère régionale



Yannick TRIGANCE
Conseiller régional



Mélissa YOUSOUF
Conseillère régionale



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-028 de Monsieur Yannick TRIGANCE et Mesdames Corinne BORD et Mélissa YOUSOUF, Conseillers régionaux du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative à la situation du lycée Paul Eluard de Saint-Denis (93)

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller régional,
Mesdames les Conseillères régionales,

Les violences que connaît le lycée Paul Eluard de Saint Denis sont inacceptables.

Face à celles-ci, la région Île-de-France se mobilise depuis le début de la mandature, comme en attestent les importants travaux de sécurisation que nous y avons réalisés :

- le remplacement et le rajout de cameras pour 80K€ (2018/2019)
- la pose d'une double clôture derrière le gymnase 70K€ (2018)
- la réparation et le remplacement du portail d'accès voitures 10K€ (2018/2019).

Ce lycée bénéficie également de la présence de nos Brigades régionales de sécurité qui ont un rôle de prévention et permettent de ramener le calme en cas de troubles. Leurs interventions sont effectuées dans un cadre strict, à la demande du proviseur qui déclenche l'alerte et l'intervention.

Je vous informe que compte tenu de la gravité de la situation dans cet établissement, la région Île-de-France, en lien avec le rectorat et le proviseur, a récemment décidé de maintenir en permanence une équipe de la BRS sur le site, au moins jusqu'aux vacances de noël.

Soyez assurés que la sécurisation de cet établissement est une priorité pour nous et que nous mettrons toute notre énergie pour garantir la tranquillité dans cet établissement, dans le cadre d'un dialogue permanent avec la direction de l'établissement.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Valérie PÉCRESSE

Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste

Saint-Ouen, le 12 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Carlos DA SILVA, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative à la situation du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes (91)

Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Dominique BARJOU et Yannick TRIGANCE, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

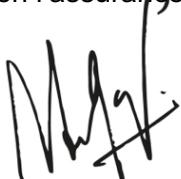
Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, votre majorité a refusé, depuis le déconfinement, nos propositions de préparer la rentrée par des travaux dans les établissements les plus inadaptés, d'augmenter les moyens matériels des lycées pour l'achat de tout le matériel de protection nécessaire et d'augmenter significativement le nombre d'agents d'entretiens pour faire face aux besoins. De même, aucun dispositif de continuité de la restauration scolaire n'a été imaginé.

Dans ce cadre, nous avons été alertés par la communauté éducative, sur de la situation dans le lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes (91) où le manque de gel hydroalcoolique et de personnel empêche la bonne application du protocole sanitaire.

Notre question est donc la suivante, Madame la Présidente. Face aux impératifs de la crise sanitaire, pouvez-vous nous garantir :

- **Le recrutement rapide et en nombre suffisants d'agents titulaires d'entretien pour garantir la sécurité des élèves ?**
- **que vous allez-vous assurer que l'établissement a les moyens financiers nécessaires pour garantir une quantité suffisante de gel hydroalcoolique aux élèves et aux membres du personnel ?**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Carlos DA SILVA
Conseiller régional



Olivier THOMAS
Conseiller régional



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**à la question écrite n° QE 2020-029 de Messieurs Olivier THOMAS et Carlos DA SILVA,
Conseillers régionaux du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste,
Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même
groupe, relative à la situation du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes (91)**

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Vous avez interpellé la Région au sujet du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire d'Étampes.

Les difficultés en personnel rencontrées par le lycée ont été remontées au Pôle ressources humaines et la situation des effectifs fait l'objet d'un suivi appuyé de la part de l'antenne RH qui a malheureusement dû faire face au désistement de trois personnes recrutées pour pallier les mi-temps thérapeutiques en cette rentrée. Cependant, un agent supplémentaire a pu être affecté dès le 12 octobre au lycée. Les recherches d'autres suppléants sont donc en cours, en lien étroit avec la direction du lycée.

De plus, la Région a mis en place la possibilité d'un recours ponctuel à l'intérim, permettant ainsi aux lycées de contracter directement avec des agences pré sélectionnées par la Région. Cette dépense sera compensée intégralement via un fonds d'urgence RH créé à cet effet. Les antennes RH fourniront l'accompagnement nécessaire.

Par ailleurs, la Région a été sollicitée par le maire d'Étampes le 14 septembre dernier, au sujet du remplacement du système de sécurité incendie du lycée et du gymnase d'une part et la sécurisation d'autre part (sécurisation parking, rehaussement des clôtures et la vidéo protection). Sur ces points, une rencontre avec les services de la Région sera organisée à la rentrée des vacances de la Toussaint, lors d'une réunion de maintenance afin de faire un point sur l'ensemble des sujets liés à l'entretien et la maintenance du lycée.

Par ailleurs, la Région est pleinement impliquée pour assurer la sécurité du lycée, comme en témoigne la mobilisation sur les sujets suivants :

- SSI : le remplacement du SSI du lycée est un sujet bien identifié des services régionaux. La Région s'est engagée auprès du SDIS pour déposer un nouveau dossier d'ici la fin de l'année. Les études sont en cours. Une fois le dossier validé, les services de la Région lanceront les travaux, avec pour objectif un SSI modernisé et une nouvelle commission de sécurité pour la rentrée scolaire 2021.
- Sécurisation du parking des enseignants par l'installation d'une clôture : la Région a fait réaliser un DPE (Diagnostic – Préconisations – Estimations). Ce rapport sera présenté en novembre. À l'issue de la réunion de travail, les services enclencheront une demande de travaux auprès de l'entreprise titulaire pour une réalisation en 2021.
- Rehaussement des clôtures : le remplacement de la clôture située au fond de la parcelle par une clôture d'une hauteur de 2,50 mètres environ a été livré début 2018. La

constitution du dossier auprès de la Mairie pour le remplacement ou la modification de la clôture et des portails à l'avant du lycée est en cours d'étude.

- Vidéo-protection : une dotation a été versée au lycée en 2017 (CP 2017-398 du 20 septembre 2017). Cette dotation a permis au lycée de faire installer un système de vidéo protection. Il est prévu, dans le cadre d'une étude de sûreté globale du site, de contrôler cette installation afin de la compléter si nécessaire.

Enfin, concernant le gymnase, la Région a appris que l'établissement a remplacé les batteries du SSI à l'issue de la dernière commission de sécurité et qu'un nouveau passage aura lieu le 30 novembre prochain.

S'agissant plus globalement de la mise en place du protocole sanitaire, les services de la Région sont en dialogue régulier avec l'établissement afin de l'accompagner, si des difficultés devaient apparaître. Je rappelle que les établissements peuvent par ailleurs se fournir en gel hydro-alcoolique auprès de la centrale d'achat créée par la région.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.



Valérie PÉCRESSE

Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste

Paris, le 12 octobre 2020

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Question écrite de Monsieur Yannick TRIGANCE, Madame Dominique BARJOU, Monsieur Maxime DES GAYETS et des élus du Groupe Socialiste, Écologiste et Progressiste à Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, relative aux fermetures dans les lycées publics franciliens depuis la rentrée.

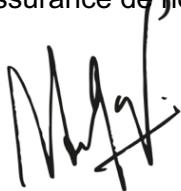
Madame la Présidente,

Depuis des mois, le groupe Ensemble, l'Île-de-France, vous alerte, à travers la voix de nos commissaires lycées, Dominique Barjou et Yannick Trigance, sur la situation des lycées d'Île-de-France, sur les difficultés matérielles croissantes auxquelles ils font face et leur sentiment d'une absence d'interlocuteur, dans leur relation avec la Région Île-de-France.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, votre majorité a refusé, depuis le déconfinement, nos propositions de préparer la rentrée par des travaux dans les établissements les plus inadaptés, d'augmenter les moyens matériels des lycées pour l'achat de tout le matériel de protection nécessaire et d'augmenter significativement le nombre d'agents d'entretien pour faire face aux besoins. De même, aucun dispositif de continuité de la restauration scolaire n'a été imaginé. Depuis la rentrée, les fermetures de classe et de cantines se multiplient. Nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucun élément chiffré pour les objectiver.

Notre question est donc la suivante, Madame la Présidente : pouvez-vous rendre public un bilan chiffré précis du nombre de cantines, de classes et d'établissements fermés depuis la rentrée en raison de l'épidémie de covid et du manque de personnel d'entretien et de restauration ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre haute considération.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Yannick TRIGANCE
Conseiller régional



Dominique BARJOU
Conseillère régionale



**Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE,
Présidente du conseil régional d'Île-de-France**

à la question écrite n° QE 2020-030 de Monsieur Yannick TRIGANCE et Madame Dominique BARJOU, Conseillers régionaux du groupe *Ensemble, l'Île-de-France Groupe Socialiste, Ecologiste & Progressiste*, et de Monsieur Maxime DES GAYETS, Président du même groupe, relative aux fermetures dans les lycées franciliens depuis la rentrée

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère régionale,
Monsieur le Conseiller régional,

Vousappelez mon attention sur les lycées et les tensions qui peuvent y survenir depuis la rentrée scolaire 2020, du fait de la pandémie de Covid 19. Contrairement à ce qui est indiqué dans votre question, la région Île-de-France s'est préparée au mieux à faire face à la pandémie, et réalise un suivi hebdomadaire en lien avec les trois académies, les services Lycées et RH de la Région, et Île-de-France mobilité.

Depuis la rentrée de septembre, un seul lycée a été fermé (le lycée Thibault de Champagne à Provins), pour cause de cluster parmi les personnels de l'Éducation nationale (équipe dirigeante notamment). Au maximum, nous avons eu 21 classes fermées pour cause de Covid avérés parmi les élèves. Ces chiffres sont bien sûr très évolutifs compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

S'agissant de la restauration, les lycées nous font savoir que trois demi-pensions ont été fermées quelques jours. Elles sont de nouveau opérationnelles. Lorsque les demi-pensions sont fermées, le plan de continuité est systématiquement proposé aux équipes de direction : il consiste à actionner le marché de restauration d'urgence, sans frais ni pour les lycées ni pour les familles.

Afin d'anticiper au mieux la rentrée scolaire, dès le mois de juin, la région Île-de-France a décidé, par mesure de précaution, le recrutement de 120 agents supplémentaires, qui s'ajoutent à l'intégralité des personnels sur emploi permanent et des suppléants.

La rentrée scolaire a donc été effectuée avec plus de 100% des effectifs.

Dès le mois de juin également, il a été décidé d'avoir recours à l'intérim, dispositif qui est opérationnel depuis le lendemain du vote de la délibération le 23 septembre. Ce dispositif permet de compléter les équipes régionales du jour au lendemain. Ainsi, les équipes affectées par l'absence de plusieurs agents (cas contact), peuvent être reconstituées immédiatement. À ce jour, ce dispositif d'intérim a été sollicité par 60 lycées pour 120 agents recrutés.

Je précise enfin que deux masques lavables ont été donnés à l'ensemble des lycéens d'Île-de-France et que les lycées feront l'objet d'un réassort au moment des vacances de la Toussaint.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.



Valérie PÉCRESSE